



Plan de Mobilité STARRAG VUADENS SA Décembre 2024

Table des matières

1.	CONTEXTE.....	3
	Identité de l'entreprise	3
	Loi LMob.....	3
	Objectifs et enjeux	3
2.	INTRODUCTION.....	3
	Structure du document	3
	Définitions.....	3
	Synthèse des mesures du plan de mobilité	3
3.	DETAIL DES MESURES.....	4
	Comité de travail.....	4
	Développement des infrastructures	4
	Tests et découvertes pour les trajets pendulaires	4
	Communication.....	4
	Incitations financières positives annuelles	4

1. CONTEXTE

Identité de l'entreprise

Starrag Vuadens SA, lieu de production de machines-outils des marques Bumotec et SIP, fait partie du groupe récemment formé de StarragTornos dont le siège se trouve à Rorschacherberg (Suisse).

Le site de Vuadens dispose d'un parking externe avec 157 places de voitures dont 8 places pour les voitures électriques, 1 place réservée aux personnes handicapées, 6 places réservées aux membres de la Direction, 8 places clients et 6 places visiteurs.

Un espace couvert d'environ 16m², proche d'une entrée du personnel, est utilisé pour le stationnement des véhicules deux roues, motorisés ou non. Une autre zone couverte aménagée de 8 crochets permet aux vélos d'être suspendus.

Starrag Vuadens SA se situe à environ 400m de la gare du village (lignes S50 et S51) et à environ 150m de l'arrêt de bus Les Kâ (bus B202 et B454).

Environ 240 collaborateurs et collaboratrices travaillent sur le site à Vuadens en 2024 dont environ un tiers est concerné par les déplacements professionnels.

Les collaborateurs et collaboratrices ont accès à des vestiaires, des douches et un casier peut être attribué sur demande.

En 2023, Starrag Vuadens a engagé l'organisme Mobilidée pour effectuer une analyse d'accessibilité. Les résultats indiquent que quarante pourcents des collaborateurs et collaboratrices habitent à moins de 10km du site et plus de la moitié à moins de 45min de trajet en transports publics.

Loi LMob

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la loi sur la mobilité du canton de Fribourg, dont l'intérêt est de promouvoir une mobilité durable sur les plans écologique, économique et social, demande aux entreprises de plus de 50 employés de déposer un plan de mobilité à leur commune ([LMob Art. 49](#)).

Objectifs et enjeux

Cette loi a pour but, entre autres, de développer un système global, sûr et efficace selon les besoins tout en encourageant les modes de déplacement faiblement émetteur en gaz à effet de serre ([LMob Art. 49](#)).

Starrag Vuadens met à profit cette obligation pour trouver des solutions aux soucis de congestion et diminuer le poids des déplacements pendulaires dans son bilan CO² (les trajets pendulaires représentent 18% du bilan CO² du site en 2023, Climate Services). Ainsi, l'entreprise souhaite que 30% des trajets pendulaires soient effectués via des modes de transport responsables d'ici 2030.

L'enjeu sera donc de proposer des mesures efficaces tout en garantissant l'attractivité de l'entreprise.

2. INTRODUCTION

Structure du document

Le présent document présente le plan de mobilité de Starrag Vuadens SA qui sera effectif au 01.01.25. Les mesures y sont détaillées et concernent, dans un premier temps, uniquement les déplacements pendulaires.

Définitions

Déplacements pendulaires : déplacements réalisés pour venir et partir du lieu de travail.

Déplacements professionnels : déplacements réalisés dans le cadre de sa fonction dans l'entreprise.

Synthèse des mesures du plan de mobilité

La mise en place des mesures du plan de mobilité sera progressive. Des tests sur une période de 3 ans permettront à l'entreprise d'adapter au mieux ses mesures au contexte social et économique du site.

Année 1	Année 2	Année 3
Comité de travail		
Développement des infrastructures		
Tests et découvertes		
Communication		
	Incentations financières positives annuelles	

3. DETAIL DES MESURES

Comité de travail

Un Comité de travail sera déployé. Sa mission sera principalement de construire les règlements liés aux mesures et de participer à leur mise en place.

Développement des infrastructures

Afin d'accueillir et inciter les déplacements pendulaires responsables, des aménagements et améliorations du parking existant seront effectués.

Attribution de 3 places de stationnement voiture, proches de l'entrée nord, aux covoitureurs.

Extension et amélioration de la zone couverte existante de stationnement véhicule deux roues. L'objectif est de dédier cette zone pour le stationnement d'une quarantaine de vélos. Les crochets seront supprimés et remplacés par des étriers tout le long de la zone couverte.

Une zone dédiée pour le stationnement d'une douzaine de véhicules deux-roues motorisés sera créée.

Tests et découvertes pour les trajets pendulaires

Pour permettre aux collaborateurs et collaboratrices de faire le meilleur choix du mode de transport quotidien, correspondant à leurs besoins, nous proposerons des possibilités de tests et découvertes.

Pack annuel de découverte du vélo :

- Journée test vélos et conseils, en collaboration avec les entreprises locales. Période : avril.
- Atelier mécanique adapté au niveau des personnes intéressées, en collaboration avec les entreprises locales. Période : avril.
- Challenge Bike to Work. Période : mai – juin.

Pack annuel de découverte du covoiturage :

- Challenge covoiturage. Période : octobre - novembre

Pack annuel de découverte des transports publics :

- L'entreprise prendra en charge un abonnement sur le trajet le plus direct en transport public pour un mois maximum de test. La première année du lancement de cette mesure, tous les collaborateurs et collaboratrices intéressées pourront accéder à cette offre si besoin. A partir de la deuxième année, seuls les nouveaux et nouvelles collaboratrices auront accès à cette offre. Un règlement, rédigé par un comité de travail, sera diffusé.

Communication

Les informations liées à la mobilité responsable doivent être visibles et compréhensibles pour toutes et tous, cela joue un rôle dans la normalisation de ce type de mobilité.

Attribution d'une nouvelle zone d'affichage dédiée à l'information liée à la mobilité.

- Itinéraires de vélo dans un rayon de 10km autour du site.
- Itinéraires de transports publics dans un rayon de 50km autour du site.
- Ventes privées de vélos.
- Règlements internes de mobilité.
- Contacts internes des projets de mobilité de l'entreprise.
- Planning des événements liés à la mobilité de l'entreprise.
- Résultats des études liées à la mobilité de l'entreprise.

Campagne de sensibilisation semestrielle via la diffusion d'affiches dans toute l'entreprise ou d'interventions de spécialistes.

Lunch covoiturage, pour développer les liens et rencontres entre les collaborateurs et collaboratrices. Période annuelle : septembre.

Incitations financières positives annuelles

Les incitations financières positives récompensent les comportements de mobilité responsable et donc favorisent l'implémentation d'habitude.

Développement de partenariat avec les entreprises locales liées à la mobilité responsable (discount ...).

Participation à l'achat d'un abonnement en transport public. Cette mesure sera effective lorsqu'un règlement, rédigé par un comité de travail, aura été élaboré.

Participation de l'abonnement en transport public pour les apprentis.